



W A R C Q

ARRÊTÉ N° 04 - 2022

Arrêté de circulation Intersection Promenade des Bertholet et Boulevard Lucien Pierquin

Travaux de maintenance feux tricolores

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SCEE RETHEL, 13 Rue de Verdun, 08300 RETHEL, en date du 17 janvier 2022, concernant des travaux de maintenance sur les feux tricolores, situés Boulevard Lucien Pierquin et Promenade des Bertholet, à l'intersection des Routes départementales n° 9 et 8043, ainsi que sur les feux tricolores situés à l'intersection de la Rue Edmond Pierrot et du Boulevard Lucien Pierquin.

ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Le mercredi 19 janvier 2022 à 8h00 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Dans le cadre des travaux de maintenance, un empiètement sur chaussées sera effectué.

Article 3 : La limitation de vitesse sera de 30km/h, sur la section affectée par les travaux.

Article 4 : Le stationnement sera également interdit, sur les accotements, situés sur cette même section, hormis pour les engins dédiés aux travaux.

Article 5 : Les panneaux de signalisation matérialisant cette réglementation seront mis en place par l'entreprise SCEE.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération « Ardenne Métropole »,
Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,
Monsieur l'agent de Police Municipale,
Monsieur le Responsable du Services du SAMU,
Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 18 janvier 2022.

